

# RÈGLEMENT

## Pour un bon déroulement du vide-greniers



**ART I :** Vide-greniers organisé par le club **GÉMENOS RUGBY EST PROVENCE**  
**ART II :** **emplacement du marché couvert ( cours Sudre ) GÉMENOS**

**ART III :** Droit de participation 7€ le m ( 3 m **minimum** autorisés ou plus ) .  
**chèque UNIQUEMENT( à l'ordre du GREP )** lors de l'envoi de votre bulletin d'inscription .

**PAS D'INSCRIPTIONS PRISES LE JOUR MÊME .**

**Les chèques seront retirés la semaine suivant le vide-greniers .**

**ART IV :** les emplacements seront attribués par les organisateurs à partir de 6h . Tout exposant s'installant avant l'heure et sans autorisation préalable , s'expose à une expulsion . Fin de la manifestation à 18h .

**ART V :** les emplacements non occupés à 8h15 , même déjà réglés seront attribués aux personnes éventuellement en attente .

**ART VI :** les exposants absents le jour du vide-grenier perdront leur droit d'inscription . Aucun remboursement ne sera effectué .

**ART VII :** les exposants doivent avoir leur propre assurance , couvrant les risques de détérioration , de perte , de vol , ainsi que tout risque corporel occasionné à autrui ou sur sa propre personne .

**ART VIII :** les exposants doivent apporter leur matériel d'exposition et respecter scrupuleusement le métrage attribué lors de l'inscription .

**ART IX :** les véhicules pourront être garés sur les parkings gratuits , rue St Pons .

**ART X :** les organisateurs se réservent le droit de refuser l'installation des exposants qui vendraient des produits alimentaires ou des objets neufs ( Article L310-2 du Code de Commerce ) .

**ART XI :** vous devez impérativement stationner votre véhicule sur un emplacement réservé à cet effet , ne gênant pas la circulation .

**ART XII :** l'exposant est tenu de laisser à la fin du vide-greniers son emplacement propre . Ne rien laisser sur place en fin de journée .

**ART XIII :** tout exposant accepte sans réserve le présent règlement et toutes décisions prises par les organisateurs , police et municipalité .

**ART XIV :** en cas d'intempéries , seuls les organisateurs seront en mesure d'annuler la manifestation ( la veille , 14h dernier délai ) .

Vous serez informé :

soit par envoi de mails individuels par l'organisateur , soit en contactant le responsable ( coordonnées ci-dessous ) .

En cas d'annulation votre chèque sera broyé par l'organisateur .

Responsable : Christian AUDEMA - 25 Lei Piblo - 13420 GÉMENOS

Tél : 06 75 29 30 10 - mail : christian.audema13@sfr.fr

# VIDE- GRENIERS GÉMENOS

**Dimanche 3 MARS 2019**

**Organisation : GÉMENOS RUGBY**

**MARCHÉ COUVERT - COURS SUDRE**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

adresse mail : .....

N° Tél : .....

Carte d'identité - Passeport - Permis de conduire (entourer la pièce choisie )

Pièce d'identité N° .....

Délivré le : ..... par : .....

**7€ le mètre linéaire ( 3m MINIMUM autorisés ou plus )**

. Paiement exclusivement par chèque à l'ordre de :

**GREP** (chèque à joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription ) .

expédier à : Christian AUDEMA

25 LEI PIBLO

13420 GÉMENOS

**RÉSERVATION :**

**7€ X ..... ( 3m MINIMUM ou PLUS ) = .....€**

Par chèque N° .....Banque : .....

Déclare sur l'honneur de :

- ne pas être commerçant .
- ne vendre que des objets personnels et usagés ( Art L310\_2 du Code du Commerce ) .
- non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile . ( Art R 321-9 du Code Pénal ) .

- avoir pris connaissance du règlement de la page 2 du présent bulletin d'inscription , m'engage à respecter celui-ci et certifie que les objets mis en vente n'ont pas été acquis frauduleusement et engage ma responsabilité pour tous les objets exposés et vendus . J'atteste ne pas avoir fait plus de deux manifestations depuis le début de l'année 2017 .

Fait à ..... le .....

Signature de l'exposant , précédée de la mention lu et approuvé :

Partie à garder par l'exposant

Partie à détacher et à envoyer au responsable avec le chèque